

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.642.005.1 DU 13 MAI 1991

Dispositif mesureur de charge BALEA modèle SWR-01

(CLASSE IIII)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société BALEA, ZI, 34270 Saint Mathieu de Tréviers.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 88.1.13.636.3.4 du 29 novembre 1988 (1) et n° 89.1.03.636.1.4 du 13 juin 1989 (2).

CARACTERISTIQUES

Le dispositif mesureur de charge BALEA modèle SWR-01, faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par les décisions précitées par la caractéristique métrologique suivante :

— échelon de tension minimal : $u = 1,67 \mu V$

(1) Revue de Métrologie, décembre 1988, page 1251.

(2) Revue de Métrologie, juin 1989, page 771.

Les autres caractéristiques métrologiques ainsi que les autres caractéristiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification du dispositif mesureur de charge concerné par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- mesureur BALEA modèle SWR-01
- numéro de série
- décision n° 91.00.642.005.1 du 13 mai 1991.
- classe IIII.

Cette plaque doit être revêtue de la marque d'identification du fabricant ou de son identification complète.

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée de manière indélébile sur la plaque d'identification et répétée sur le dispositif indicateur numérique à proximité immédiate des résultats de pesage.

CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSTRUCTION

Les dispositifs récepteurs de charge susceptibles d'être accouplés à ce dispositif mesureur doivent être tels qu'il soit possible d'y déposer facilement et en toute sécurité les charges nécessaires pour la vérification.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les instruments de pesage neufs, réparés ou modifiés qui comportent le dispositif mesureur de charge BALEA modèle SWR-01 ne peuvent subir les épreuves d'une vérification primitive que si la preuve de la compatibilité du dispositif récepteur de charge au dispositif mesureur de charge est apportée au préalable.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie et de la recherche Languedoc-Roussillon et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a la même durée de validité que les décisions précitées.

REMARQUE

Le connecteur de télécommande des fonctions du clavier pour commande à distance n'est pas couvert par la présente décision.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'INDUSTRIE :

L'INGENIEUR GENERAL DES MINES,
M. GERENTE
